

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport
Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin
Band: 40 (1983)
Heft: 3

Rubrik: Page du lecteur

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

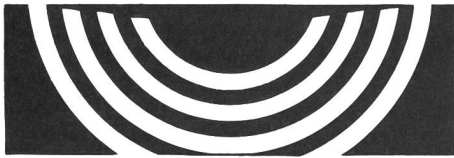
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Ecrivez-nous!

Avez-vous une remarque à faire au sujet de la revue? Ecrivez-nous! Quelque chose à suggérer? Nous en serons heureux! Avez-vous un problème touchant à un aspect quelconque du sport que vous pratiquez et pensez-vous que nous puissions vous aider à le résoudre? Faites-nous en part! S'il présente un intérêt de portée suffisamment générale, nous vous répondrons par ma plume ou par celle d'un spécialiste si la question est trop spécifique! (Y.J.)

Ne pas confondre EFGS et ASS

Jacques Nicolier
Les Diablotins
1805 Jongny

Je tiens d'abord à vous féliciter pour votre revue, à laquelle je suis abonné depuis plus d'une année et que j'attends chaque mois avec impatience. Vos nombreuses rubriques sont toujours très intéressantes, mais il me semble qu'il en manque malgré tout. L'une d'elles, par exemple, pourrait s'intituler «manifestations». Je suis un passionné de gymnastique artistique, et cela me désole toujours de lire dans les journaux les résultats d'une compétition à laquelle j'aurais beaucoup aimé assister, mais dont j'ignorais l'existence. Il en va de même, c'est sûr, pour d'autres personnes que moi, qui aiment d'autres spécialités sportives.

Vous serait-il possible, par conséquent, de signaler un ou deux mois à l'avance, les compétitions (rencontres amicales, démonstrations, etc.) qui figurent au calendrier des équipes nationales (masculines, féminines, séniors et juniors) de gymnastique et autres sports auxquels on n'accorde hélas pas la même publicité qu'au football ou au hockey sur glace?

Réponse

Je comprends votre problème et je vais essayer de vous faire découvrir le chemin à suivre pour que vous trouviez ce que vous cherchez. MACOLIN annonce cours, réunions et manifestations sportives, mais seulement s'ils sont organisés à l'EFGS, en relation, la plupart du temps, avec Jeunesse + Sport. Les autres activités, compétitions, etc. sont du ressort des fédérations sportives, elles-mêmes affiliées à l'Association suisse du sport (ASS), Case postale 12, 3000 Berne 22.

L'ASS publie une revue mensuelle intitulée SPORT INFORMATION. Il contient un plan de compétition de toutes les disciplines sportives officiellement reconnues. Demandez-en un exemplaire à l'adresse ci-dessus mentionnée et vous y trouverez les conditions d'abonnement. Autre chose encore: si vous vous intéressez essentiellement à la gymnastique artistique, sachez que la Fédération qui la régit: la Société fédérale de gymnastique (SFG) dispose elle-même d'un organe officiel, le «Gymnaste suisse». Pour en savoir plus, adressez-vous à son rédacteur, M. Emil Schalbetter, route du Rawyl 30, 3960 Sierre. ■

Barème d'athlétisme

Charles Schüpbach
Serroue
2205 Montmollin

Dans le numéro 10 de feu JEUNESSE ET SPORT, M. Schüpbach posait la question de savoir si, en athlétisme, les barèmes peuvent varier au gré des organisateurs. Jean-Pierre Egger, chef de cette branche sportive a mené l'enquête et il répond clairement.

Réponse

Seuls les barèmes suivants doivent être considérés comme officiels:

- barème écoliers (filles et garçons), jusqu'à 13 ans (100 pts)
- barème J + S jeunes gens de 14 à 20 ans (100 pts)
- barème J + S jeunes filles de 14 à 20 ans (100 pts)
- barème de l'IAAF

Les trois premiers barèmes viennent d'être révisés et complétés. Ils paraîtront ce printemps sous forme d'une brochure qui sera à disposition de toutes les sociétés et autres groupements envisageant d'organiser une compétition d'athlétisme. Pour l'obtenir, il suffira de s'adresser à l'EFGS (Jean-Pierre Egger, 2532 Macolin) ou au secrétariat de la FSA (Case postale 2233, 3001 Berne). Ce sont donc les barèmes officiels. Hélas! Comment pourrait-on empêcher un organisateur peu scrupuleux d'établir à sa guise, tant soit-il que cette idée saugrenue lui vienne à l'esprit, une autre table encore? Et même si elle est hautement fantaisiste? En vérité, personne! (J.-P. Egger)

